

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1154

9 mai 2008

### SOMMAIRE

Aalia S.A. ....	55391	ImmoFrance S.A. ....	55363
Abe Moussera S.A. ....	55381	Indurisk Rückversicherung AG ....	55392
Alroudeschhaff société civile ....	55385	Interiors Services S.A. ....	55347
Archstone Management Germany S.à r.l. .....	55382	Isovi S.A. ....	55347
Atlantique Financière S.A. ....	55351	JPMorgan Portfolio Strategies Funds ....	55346
Barok S.A. ....	55363	JT International Luxembourg S.A. ....	55355
BBEIF (Willow) 01 S.à r.l. ....	55372	Kyotec Group ....	55368
British and Continental Union Limited ...	55369	La Concorde ....	55390
Bromios S.à.r.l. ....	55381	LUPB S.A. ....	55357
Bromios S.à.r.l. ....	55385	Marina S.A. ....	55359
Century Financière S.A. ....	55351	Millenium Financière S.A. ....	55350
CEP III Investment 7 S.à r.l. ....	55369	MPM Luxembourg 2 (c), S.à r.l. ....	55391
Commandite Financière S.A. ....	55357	NNS Holding S.à r.l. ....	55352
Commercial Union International Life S.A. .....	55352	Nocor S.A. ....	55370
Compagnie Financière de Guerande S.A. .....	55356	Nuovo Pignone International Sàrl ....	55349
Crea Fil S.à r.l. ....	55363	Parfiso S.A. ....	55372
CS Invest (Lux) SICAV ....	55356	P.F.H. Lux S.A. ....	55354
DCC Treasury Services Limited Luxem- bourg Branch ....	55370	Private Media Invest Luxembourg S.A., en abrégé P.M.I.L. S.A. ....	55346
DS Smith (Luxembourg) S.à r.l. ....	55392	Ravenal Trust S.A. ....	55353
European Value Partners S.à r.l. ....	55358	Reger Diamond S.A. ....	55372
Exaudit S.A. ....	55370	Richardson Investments Bordeaux S.à r.l. .....	55351
Gaming International Group S.à.r.l. ....	55354	SAGRAL (Société Agricole des Grands Lacs) S.A. ....	55371
Gartmore Sicav ....	55349	San Marino Advisory S.A. ....	55369
GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l. ...	55391	SBRE PSA S.à r.l. ....	55371
Glasgore Sàrl ....	55381	S.C.I. JOPA 2, société civile immobilière .....	55382
Global Garden Products B S.à r.l. ....	55350	Specialty Chemicals Holdings Sàrl ....	55385
Great Mountain S.A. ....	55358	Stable II S.à r.l. ....	55392
Guifort S.à r.l. ....	55390	The Endwert Group S.à r.l. ....	55346
HEBE Holding S.A. ....	55382	Titano Fund ....	55368
HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A. ....	55349	Transfinancière Européenne S.A. ....	55350
I.C.D. International Cosmetic Develop- ment S.A. ....	55353	White Fleet ....	55355
		YEP Management ....	55363

**Private Media Invest Luxembourg S.A., en abrégé P.M.I.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8391 Nospelt, 2, rue de Roodt.  
R.C.S. Luxembourg B 129.360.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER  
Notaire

Référence de publication: 2008051736/7851/11.

(080057014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

---

**JPMorgan Portfolio Strategies Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 89.734.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue au siège social de la société le vendredi 25 janvier 2008 à 15h*

6. L'Assemblée confirme la nomination de Mlle Andrea Hazen, 20 Finsbury Street, London, EC2Y 9AQ, Royaume-Uni, cooptée par le Conseil d'Administration le 8 juin 2007, en remplacement de M. James B. Broderick, au poste d'administrateur de la Société pour un terme prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires approuvant les états financiers pour l'exercice clos au 31 septembre 2008.

7. L'assemblée a décidé de reconduire le mandat des administrateurs suivants pour un terme d'un an qui prendra fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires approuvant les états financiers pour l'exercice comptable clos au 30 septembre 2008:

- M. Jacques Elvinger;
- M. Berndt May;
- Mlle Andrea Hazen;
- M. Alain Feis;
- M. Jean Fuchs.

8. L'assemblée a décidé de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. en tant que réviseur d'entreprise de la Société pour un terme d'un an qui prendra fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires approuvant les états financiers pour l'exercice comptable clos au 30 septembre 2008.

JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.  
European Bank & Business Center, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg  
Agent domiciliaire de la Société  
Signature

Référence de publication: 2008052608/3085/30.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01639. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**The Endwert Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 135.992.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Henri HELLINCKX  
Notaire

Référence de publication: 2008053057/242/13.

(080058179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

---

**Interiors Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.010.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mars 2008 que:

- Monsieur Vincent WILLEMS, expert-comptable, né le 30 septembre 1975 à Liège (Belgique) et demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie, Madame Valérie WESQUY, employée privée, née le 6 mars 1968 à Mont-Saint-Martin (France) et demeurant professionnellement à Luxembourg, 3, rue Belle Vue L-1227 et Monsieur Herman MOORS, administrateur de sociétés, né le 3 novembre 1944 à Bilzen, (Belgique) et demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de Monsieur Giancarlo CERVINO, démissionnaire.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée ordinaire qui se tiendra en 2014.

- Mayfair Trust Sàrl, ayant son siège au 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg, a été nommée nouveau commissaire en remplacement de F.G.S. CONSULTING LLC, démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008052619/5878/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008, réf. LSO-CP00182. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**Isovi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3501 Dudelange, 37, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 113.672.

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ISOVI S.A.", (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113.672, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 760 du 14 avril 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Grégory CAVELIER, ingénieur diplômé, demeurant à Vaux-sur-Sûre, (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique VIEIRA, gérant de sociétés, demeurant à Noertzange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de Luxembourg à L-3501 Dudelange, 37, rue Aloyse Kayser, et modification afférente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Diverses modifications statutaires.

3.- Nominations statutaires.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-3501 Dudelange, 37, rue Aloyse Kayser, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Dudelange."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide:

- de supprimer l'avant-dernier alinéa de l'article 8, et

- de modifier le 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8. (deuxième alinéa).** Le conseil d'administration élit en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent."

*Troisième résolution*

L'assemblée accepte les démissions des administrateurs actuels, à savoir Messieurs Roland DE CILLIA, Romain WAGNER et Jeannot DIDERRICH et leur accorde, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

*Quatrième résolution*

L'assemblée procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

a) Monsieur François VIEIRA, ingénieur, né à Hayange, (France), le 6 janvier 1978, demeurant à F-57100 Thionville, 7, rue des Bergeronnettes;

b) Monsieur Dominique VIEIRA, gérant de sociétés, né à Ruivaes Vieira Do Minho, (Portugal), le 16 février 1952, demeurant à L-3383 Noertzange, 5, Cité Beaulieu;

c) Monsieur Cipriano VIEIRA, employé privé, née à Hayange, (France), le 8 février 1977, demeurant à L-3617 Kayl, 58, rue de la Chapelle.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

*Cinquième résolution*

L'assemblée constate que le commissaire aux comptes actuellement inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés sous la dénomination de "KARTHEISER-MANAGEMENT S.à r.l." a entretemps changé sa dénomination sociale en "Benoy Kartheiser Management S.à r.l.", en abrégé "BKM".

L'assemblée décide de procéder à la modification susmentionnée, objet de la présente résolution, auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

*Réunion du conseil d'administration*

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Dominique VIEIRA, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager valablement la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: CAVELIER; DIDERRICH; VIEIRA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1<sup>ier</sup> avril 2008, Relation GRE 2008/1485. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008053312/231/84.

(080058998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.888.

—  
EXTRAIT

1. Les administrateurs de HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A. ont décidé à l'unanimité par résolution circulaire datée du 17 janvier 2008:

- de co-opter Madame Marie-Hélène Boulanger (demeurant à Luxembourg, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg) comme administrateur avec effet au 17 janvier 2008.

*Pour HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A.*

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008052620/41/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04749. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**Gartmore Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 77.949.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social le 13 mars 2008 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé la ré-élection de Messieurs Leslie Allan Aitkenhead (résident en Angleterre), Ulrich Hocker (résident en Allemagne), Nigel Parker (résident à Jersey), Peter Pearson (résident en Angleterre), M<sup>e</sup> Claude Niedner (résident à Luxembourg), ainsi que de Mesdames Kerstin Behnke (résident en Allemagne) et Victoria Huerta (résident en Espagne) comme Administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009.

2. L'Assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoppers à la fonction de réviseur d'entreprises du fonds pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2009.

*Pour GARTMORE SICAV*

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008052621/41/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04754. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**Nuovo Pignone International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 95.082.175,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 17.045.

—  
EXTRAIT

L'assemblée des associés de la Société a décidé:

- de ne pas renouveler le mandat de KPMG Services Limited comme commissaire aux comptes.

Signature  
Le mandataire

Référence de publication: 2008053042/2460/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06159. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

---

**Millenium Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 87.300.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 21 mai 2007 à 11.00 heures*

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Messieurs Marc Ambroisien et Karl Guénard et Madame Maria Farias en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. Révision S.A., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg n ° B 51.238, en tant que Commissaire aux comptes pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Pour la société  
Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2008052622/817/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04988. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**Global Garden Products B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.817.550,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 96.424.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 27 mars 2008:

1. que Deloitte S.A. en tant que Commissaire aux Comptes a été démissionnée avec effet au 27 mars 2008.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Massimo Longoni.

Référence de publication: 2008052626/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04832. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**Transfinancière Européenne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 87.299.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 21 mai 2007 à 16.00 heures*

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Messieurs Marc Ambroisien et Karl Guénard et Madame Maria Farias en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. Révision S.A., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg n ° B 51.238, en tant que Commissaire aux comptes pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

*Pour la société*  
Signature  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008052623/817/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04990. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**Century Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 87.301.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 21 mai 2007 à 14.00 heures*

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Karl Guénard et Madame Maria Farias en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. Révision S.A., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg n ° B 51.238 en tant que Commissaire aux comptes pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

*Pour la société*  
Signature  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008052624/817/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04991. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**Atlantique Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 87.302.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 21 mai 2007 à 10.00 heures*

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Messieurs Marc Ambroisien et Karl Guénard et Madame Maria Farias en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. Révision S.A., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg n ° B 51.238, en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

*Pour la société*  
Signature  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008052625/817/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04994. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**Richardson Investments Bordeaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.982.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 avril 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Le notaire

Référence de publication: 2008053035/231/14.

(080058383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

**Commercial Union International Life S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 34.500.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 55.381.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société  
qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> avril 2008 à 16.00 heures*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Société en date du 1<sup>er</sup> avril 2008 que:

- Les administrateurs ont vu leurs mandats respectifs renouvelés pour une nouvelle période qui arrivera à échéance à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire devant approuver les comptes de l'exercice 2008.

\* M. Gerhard Trubel, Administrateur Délégué, 38, rue Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, né le 17 février 1965, Neunkirchen, Allemagne

\* M. Ed Morgan, Via Zoppi, 4, 6900, Lugano, Suisse, né le 27 février 1964 à Abbingdon, Royaume-Uni

\* M. Cees Frankhuisen, Hoogland 22, 3401RP IJsselstein, Pays-Bas, né le 9 mars 1950 à Maartensdijk, Pays-Bas

\* Ms. Marjan van Kasteren, Mariotteplein 44 hs, 1098 PA Amsterdam, Pays-Bas, née le 22 mai 1968, à Oploo c.a., Pays-Bas

- Le réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers a vu son mandat renouvelé pour une nouvelle période qui arrivera à échéance à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire devant approuver les comptes de l'exercice 2008.

\* PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.477.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052627/4105/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04815. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**NNS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.863.

- Il résulte d'une convention de cession de parts sociales entre NNS Luxembourg S.à r.l., SOSTNT Luxembourg S.à r.l. et la Société, datée du 27 mars 2008, que NNS Luxembourg S.à r.l. a cédé 200.000 parts sociales de la Société à SOSTNT Luxembourg S.à r.l., une société luxembourgeoise ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et immatriculée sous le numéro RCS B 124.732.

- En outre, il résulte d'une convention de cession de parts sociales entre NNS Luxembourg S.à r.l., OS Luxembourg S.à r.l. et la Société que NNS Luxembourg S.à r.l. a cédé 375.000 parts sociales de la Société à OS Luxembourg S.à r.l., une société luxembourgeoise ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et immatriculée sous le numéro RCS B 124.805.

Ainsi, à compter du 27 mars 2008, l'actionariat de la Société se compose de la manière suivante:

Associé	Nombre de parts sociales détenues
NNS Luxembourg S.à r.l. . . . .	675.000
OS Luxembourg S.à r.l. . . . .	375.000
SOSTNT Luxembourg S.à r.l. . . . .	200.000
Total . . . . .	1.250.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



NNS Holding S.à r.l.  
Benoît NASR  
UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2008052649/5499/28.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04905. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**I.C.D. International Cosmetic Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.374.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg le 29 février 2008 à 15.40 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Ana DIAS, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion.

2. La nomination de Sonia AJEDIGUE, né à Hayange, France, le 26 février 1975, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, celle-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

ICD International Cosmetic Development S.A.

Mandataire

Stéphane Hépineuze

Référence de publication: 2008052628/1084/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04181. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**Ravenal Trust S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 63.240.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 21 mars 2008 que:

- les démissions de M. Marc MULLER, Mme Pascale LOEWEN et M. Denis BOUR de leurs fonctions d'administrateur de la société ont été acceptées;

- la démission de M. Jean-Marc FABER de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée;

- M. Tom FABER, employé privé, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, M. Frédéric MULLER, expert comptable, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et M. Laurent MULLER, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

ont été nommés aux fonctions d'administrateur de la société.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

- la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

- Le mandat du Commissaire aux comptes prendra effet à partir de la vérification des comptes annuels au 30 septembre 2007 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2008.

Pour la Société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008052634/717/32.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03994. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**Gaming International Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 9.225.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.866.

*Extrait de la décision des associés adoptée le 18 décembre 2007*

Conformément à la cession de parts sociales du 18 décembre 2007, Strabane Investments Holding N.V. (nom de l'associé cédant), avec adresse au Pareraweg 45, Curaçao Netherlands Antilles a cédé 186012 parts sociales détenues dans la Société à Friponato Holdings Co Limited (nom du nouvel associé), avec adresse au Maria House, 5th Floor, 1 Avlonos Street, CY-1075 Nicosia, Cyprus, enregistré au Registre de Commerce de Nicosia, Cyprus sous le numéro HE 201974

Et

Conformément à la cession de parts sociales du 18 décembre 2007 Claremorris Investments Holding N.V. (nom de l'associé cédant) avec adresse au Pareraweg 45, Curaçao Netherlands, a cédé 93006 parts sociales détenues dans la Société à Magestaco Holdings Co Limited (nom du nouvel associé), avec adresse au Maria House, 5th Floor, 1 Avlonos Street, CY-1075 Nicosia, Cyprus, enregistré au Registre de Commerce de Nicosia, Cyprus sous le numéro HE 202884

Et

Conformément à la cession de parts sociales du 18 décembre 2007 Claremorris Investments Holding N.V. (nom de l'associé cédant), avec adresse au Pareraweg 45, Curaçao Netherlands, a cédé 93006 parts sociales détenues dans la Société à Afrepindo Holdings Co Limited (nom du nouvel associé), avec adresse au Maria House, 5th Floor, 1 Avlonos Street, CY-1075 Nicosia, Cyprus, enregistré au Registre de Commerce de Nicosia, Cyprus sous le numéro HE 202839

Il a été décidé d'accepter et d'approuver les nouvelles associés comme suit:

Friponato Holdings Co Limited 186012 parts sociales

Afrepindo Holdings Co Limited 93006 parts sociales

Magestaco Holdings Co Limited 93006 parts sociales

et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 25 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour Eurolex Management S.A.  
Matthijs BOGERS  
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008052629/1084/36.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00927. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**P.F.H. Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 51.500.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 11 mars 2008, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat d'administrateur des personnes suivantes:

- Vincent CORMEAU, avec adresse au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg
- Graham WILSON, avec adresse au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Andrea VALMARANA, avec adresse au 3902, Via San Marco, 30 100, Venise, Italie

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052666/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP01095. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

### **White Fleet, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 111.381.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 13 février 2008, le Conseil d'Administration se compose dès à présent et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2009, comme suit:

- Lawrence Haber, Président du Conseil d'Administration, 8, Paradeplatz, CH-8070 Zurich
- Raymond Melchers, Vice-Président du Conseil d'Administration, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration, 1, Kalanderplatz, CH-8045 Zurich
- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2008052631/736/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03557. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

### **JT International Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 58.197.

#### EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée aux membres du Conseil d'Administration de la société JT International Luxembourg S.A. en date du 28 mars 2008 que Monsieur Stephan Schlaefereit a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société JT International Luxembourg S.A. tenue en date du 11 avril 2008 que:

- Monsieur Jean-François Leroux a été révoqué de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 28 mars 2008;

- les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société avec effet au 28 mars 2008:

\* Monsieur Sergio Puyo, né le 23 juillet 1951 à Bort-Les-Orgues, France, ayant son adresse professionnelle au 1, rue de la Gabelle, CH-1211 Genève 26, Suisse;

\* Monsieur Peter Blickisdorf, né le 20 octobre 1953 à Reiden, Suisse, demeurant au 130A, rue de Trèves, L-2630 Luxembourg;

\* Monsieur Lionel Constantin, né le 17 juillet 1974 à Lausanne, Suisse, ayant son adresse professionnelle au 1, rue de la Gabelle, CH-1211 Genève 26, Suisse.

Le mandat des administrateurs de la Société sera renouvelé lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

*Pour la Société*

MERCURIA SERVICES, 8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

*Mandataire*

Signature

Référence de publication: 2008052662/1005/32.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05619. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**CS Invest (Lux) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 103.768.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 12 février 2008, le Conseil d'Administration se compose dès à présent et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2009, comme suit:

- Lawrence Haber, Président du Conseil d'Administration, 8, Paradeplatz, CH-8070 Zurich
- Raymond Melchers, Vice-Président du Conseil d'Administration, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration, 1, Kalanderplatz, CH-8045 Zurich
- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2008052632/736/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03561. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**Compagnie Financière de Guerande S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 86.801.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 9 mai 2007*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de révoquer les mandats d'administrateurs de la société de Madame Sylvia DOSSOU et de la société AMADEUS CONSULTING PARTICIPATIONS (A.C.P.) S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer administrateurs de la société, pour une durée de six ans, en remplacement des administrateurs révoqués:

- Monsieur Francesco ZITO, employé privé, né le 10 décembre 1950, à Noci, Italie, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
- AELSION INVESTISSEMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg B 68.040, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Angelo ZITO.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de révoquer le mandat de commissaire aux comptes de la société NONKO COMPUTING SYSTEMS S.A.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes de la société, pour une durée de six ans, en remplacement du commissaire aux comptes révoqué:

- FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg B 52.618.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg

Référence de publication: 2008052929/1429/32.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06589. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

---

**LUPB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.766.

—  
RECTIFICATIF

Le présent extrait annule et remplace celui enregistré le 03/03/2008 (LSO CO / 00476) et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 10/03/2008 sous le n° L080037277.05.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 15 février 2008 que:

- M. Frédéric MULLER, expert comptable, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été coopté comme nouveau membre du Conseil d'Administration en remplacement de M. Marc MULLER, Administrateur démissionnaire.

- Cette cooptation sera soumise à la ratification par les actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008052635/717/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP02966. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**Commandite Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.946.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 29 janvier 2008 que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko LA ROCCA, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 26 octobre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Vincent THILL en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expirera à l'Assemblée Générale de l'an 2011.

*Sixième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire est venu à échéance en date du 6 mars 2007 et qu'en l'absence de renouvellement du mandat, le Commissaire a poursuivi son mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société ALTER AUDIT Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/04/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vincent THILL

*Administrateur*

Référence de publication: 2008053027/43/29.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05384. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

---

**Great Mountain S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 62.402.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 25 février 2008 que:

- M. Laurent MULLER, administrateur de la société, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008052637/717/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03038. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**European Value Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 126.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.131.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société du 9 avril 2008, que M. Mark Bole, né le 19 janvier 1959 à Andrews Air Force Base, Maryland (Etats-Unis) et demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, a été nommé comme gérant de la Société, avec effet au 25 mars 2008 et ceci à durée indéterminée.

Pour effectuer son mandat, M. Bole disposera d'un pouvoir de signature conjoint avec tout autre gérant de la Société.

La nomination de M. Bole est faite sous réserve d'une approbation préalable par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008052647/5499/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04855. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**Marina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 65.770.

L'an deux mille huit, le trente et un mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MARINA S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 65.770, constituée suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, et maintenant à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 771 du 23 octobre 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 14 mai 2001, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C numéro 1150 du 12 décembre 2001, et suivant acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 89 du 22 janvier 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'article 2 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données."

2) Modification de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à cent quatorze mille huit cent cinquante Euros (EUR 114.850,-) représenté par quarante-cinq mille neuf cent quarante (45.940) actions d'une valeur nominale de deux Euros et cinquante Cents (EUR 2,5) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

En cas de démembrement du droit de propriété d'une action, le droit de vote sera exercé lors de toutes les assemblées ordinaires et extraordinaires par le seul usufruitier."

3) Modification de l'article 6 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables."

4) Modification de l'article 7 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion."

5) Modification de l'article 9 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."

6) Modification de l'article 10 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non."

7) Modification de l'article 13 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de décembre à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires."

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.



Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent quatorze mille huit cent cinquante Euros (EUR 114.850,-) représenté par quarante-cinq mille neuf cent quarante (45.940) actions d'une valeur nominale de deux Euros et cinquante Cents (EUR 2,5) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

En cas de démembrement du droit de propriété d'une action, le droit de vote sera exercé lors de toutes les assemblées ordinaires et extraordinaires par le seul usufruitier."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables."

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article sept des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion."

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article neuf des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article dix des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non."

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article treize des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de décembre à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires."

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille vingt-cinq Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: MARX - ROZANSKI - SANA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2008 Relation GRE/2008/1543. — Reçu Douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008053309/231/229.

(080058900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**YEP Management, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 134.746.

—  
RECTIFICATIF

Suite à une erreur d'orthographe, il s'agit de rectifier le texte de l'assemblée générale constitutive du 5 décembre 2007 de la société YEP Management S.à r.l. comme suit:

- M. Nikolay Bogachev né le 17 août 1953 à Moscou (Russie) et résidant au 2, rue des Violettes à L-8023 Strassen (Luxembourg);

- M. Philippe Kauffman né le 9 juillet 1970 à Luxembourg (Luxembourg) et résidant au 6A, rue du Bois, L-7480 Tuntange (Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M<sup>e</sup> Christian Jungers.

Référence de publication: 2008052648/5499/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04895. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**Crea Fil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7450 Lintgen, 35, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 137.013.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la dite société tenue à Luxembourg, le 17 mars 2008, enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mars 2008, LAC/2008/11640 l'ordre du jour suivant:

1. Echéance du mandat de Monsieur Roland MULLER, comme gérant de la société.

2. La société sera dorénavant administrée pour une durée indéterminée par la seule gérante, Madame Sylvie LENTZ, nommée à cette fonction par l'assemblée générale extraordinaire, tenue après la constitution de la société, en date du 15 février 2008, laquelle peut donc engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

*Pour la société*

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2008052650/211/19.

(080057827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**Barok S.A., Société Anonyme,  
(anc. ImmoFrance S.A.).**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 9, place François-Joseph Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 113.931.

—  
L'an deux mille huit, le deux avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IMMOFRANCE S.A.", ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113.931, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 835 du 26 avril 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eyal GRUMBERG, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christelle GAIONI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Murielle ZINS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Constatation que la Société n'a plus qu'un associé unique.

2. Modification de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement."

3. Changement de la dénomination sociale en "BAROK S.A.".

4. Transfert du siège social à L-1413 Luxembourg, 9, Place François-Joseph Dargent.

5. Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions modificatives de la loi du 25 août 2006 ayant prévu la société anonyme unipersonnelle.

6. Décharge aux anciens administrateurs.

7. Nomination d'un administrateur unique.

8. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'assemblée générale constate qu'à l'heure actuelle la Société n'a plus qu'un actionnaire unique.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide:

- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2);

- de changer la dénomination sociale en "BAROK S.A."; et

- de transférer le siège social à L-1413 Luxembourg, 9, place François-Joseph Dargent.

*Troisième résolution*

Suite à ce qui précède, l'actionnaire unique décide:

- d'abandonner l'anglais comme 2<sup>ème</sup> langue d'expression des statuts; et

- de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions modificatives de la loi du 25 août 2006 ayant prévu, entre autres, la société anonyme unipersonnelle.

Lesdits statuts auront désormais la teneur suivante:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "BAROK S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

## **Titre II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## **Titre III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### **Titre IV. Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la Société.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### **Titre V. Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **Titre VI. Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **Titre VII. Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **Titre VIII. Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **Titre IX. Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Troisième résolution*

L'actionnaire unique décide, par vote spécial, de donner décharge aux anciens administrateurs pour leur activité de gestion jusqu'en date de ce jour.

##### *Quatrième résolution*

L'actionnaire unique nomme Madame Patricia FERNANDES, chef de rang, née à Barreiro, (Portugal), le 13 juillet 1980, demeurant à L-2423 Luxembourg, 33, rue de Pont Rémy, comme administrateur unique avec effet à partir de ce jour, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2013.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: GRUMBERG; GAIONH; ZINS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 avril 2008, Relation GRE 2008/1562. — Reçu douze euros 12 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008053283/231/232.

(080058934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**Titano Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 116.084.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires («l'assemblée»)  
tenue au siège social le 25 mars 2008 à 11.00 heures*

*Cinquième Résolution*

«L'Assemblée décide de renommer

- Monsieur Mario Fantini, Président
- Monsieur Vilmo Montanari, Administrateur
- Monsieur Maurizio Morolli, Administrateur
- Monsieur Giuseppe Buoncompagni, Administrateur
- Monsieur Luca Simoni, Administrateur

en tant qu'administrateurs pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2009.»

*Sixième Résolution*

«L'Assemblée décide de renommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que Réviseur d'Entreprises pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2009.»

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008052651/3085/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05110. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080057746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**Kyotec Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.412.

EXTRAIT

Suite à la décision de fixer le nombre des membres du conseil d'administration à trois administrateurs, l'Assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2008 a nommé aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Giuseppe Jo SANTINO, administrateur, né le 7 mai 1957 à Siculiana, Italie, demeurant professionnellement au 119, rue des Nations Unies, B-4432 Alleur.

Son mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

*Pour Kyotec Group*

Signature

Référence de publication: 2008052969/833/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03079. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080058072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.



**CEP III Investment 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.274.

Il résulte d'un contrat de transfert du 14 avril 2008 entre CEP III Participations S.à r.l. SICAR (le «Cédant»), existant sous les lois du Luxembourg, R.C.S.: B 127.711, ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et CEP III Investment 2 S.à r.l., (le «Cessionnaire»), existant sous les lois du Luxembourg, R.C.S.: B 128.356, ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, que douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de la Société ont été transférées du Cédant au Cessionnaire.

Par ce transfert la société est détenue comme suit:

- CEP III Investment 2 S.à r.l.: 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

CEP III Investment 7 S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008052655/2508/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05051. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080057688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**San Marino Advisory S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 28.537.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires («l'assemblée»)  
tenue au siège social le 25 mars 2008 à 16.00 heures*

*Cinquième Résolution*

«L'Assemblée décide de renommer Messieurs Luca Simoni, Mario Fantini, Vilmo Montanari, Maurizio Morolli et Giuseppe Buoncompagni en tant qu'administrateurs pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2009.»

*Sixième Résolution*

«L'Assemblée décide de renommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que Réviseur d'Entreprises pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2009.»

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008052652/3085/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05111. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080057736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**British and Continental Union Limited, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 2.642.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 2 avril 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle DELFO SSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 20 novembre 2008. L'assemblée générale du 2 avril 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:  
- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS B 113.620.  
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 20 novembre 2008.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Pour *BRITISH AND CONTINENTAL UNION LIMITED*, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2008052971/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03379. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

**DCC Treasury Services Limited Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.656.

*Extrait des résolutions écrites prises en date du 1<sup>er</sup> février 2007 concernant la succursale*

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Vivian Dacremont à la fonction de gérant avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007.
  - De nommer Claire McLoughlin, née le 7 novembre 1982 à Limerick, Irlande, demeurant au 5-7, rue de la Tour Jacob, Clausen, L-1831 Luxembourg à la fonction de gérante avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008052660/5564/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04810. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**Nocor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 91.856.

En date du 14 avril 2008, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 12 février 2008 de M. Livius Gorecka avec adresse au 104, rue du Grünewald, L-1912 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes de la Société.
- d'accepter la nomination avec effet au 12 février 2008 de IB Management Services S.A. avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 47.699, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052654/1012/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05046. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**Exaudit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.982.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2008*

L'Assemblée Générale ratifie la décision du conseil d'administration du 17 janvier 2008 de coopter aux fonctions d'Administrateur Madame Claudia Herber, employée privée, demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg en remplacement de Monsieur Patrick Bos, Administrateur démissionnaire.

Son mandat d'Administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme  
EXAUDIT S.A.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008052656/7491/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05058. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**SBRE PSA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 125.137.

—  
*Extrait des résolutions de l'Associé unique du 1<sup>er</sup> février 2008*

L'associé de SBRE PSA S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Jean Baptista Brekelmans en tant que Gérant B, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Christian Christensen, né le 28 août 1978 à Aarhus, Danemark, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant B de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2008052986/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04196. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

---

**SAGRAL (Société Agricole des Grands Lacs) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 42.973.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 11 mars 2008 à 15.00 heures*

L'Assemblée Générale nomme les Administrateurs: Messieurs Marc Ambroisien et Sidney Bouvier ainsi que Madame Elise Lethuillier et le Commissaire aux Comptes HRT Révision S.A. demeurant 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.238, pour une année. Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008052653/817/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05123. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**Reger Diamond S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 134.827.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom Donnerstag, dem 03.04.2008*

*Beschlüsse*

Herr Vladislav REGER, Direktor, wohnhaft in 19, Ostallee, D-54290 Trier wird mit sofortiger Wirkung zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied ernannt und ihm wird das alleinige Vertretungs- und Zeichnungsrecht erteilt, bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2013 statt finden wird.

Für die Richtigkeit des Auszuges  
Abakus Service s.a., Société anonyme  
b.p. 2646, L-1026 Luxembourg  
Unterschrift

Référence de publication: 2008052991/2323/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05745. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

**Parfiso S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.133.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2008*

L'Assemblée ratifie la décision du conseil d'administration du 17 janvier 2008 de coopter aux fonctions d'Administrateur Madame Catherine Peuteman, employée privée, demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg en remplacement de Monsieur Patrick Bos, Administrateur démissionnaire.

Son mandat d'Administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme  
PARFISO S.A.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008052657/7491/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05060. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**BBEIF (Willow) 01 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 137.881.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of March.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg-Eich.

THERE APPEARED:

BBEIF LH Sub 04 S.a r.l. with registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg registered at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 135.799, here represented by Mr Max Mayer, employee, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on March 12th 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

### Chapter I. Form. Name, Registered Office, Object, Duration

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single shareholder, hereinafter "the Shareholder", subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of «BBEIF (Willow) 01 S.à r.l.».

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

### Chapter II. Capital, shares.

**Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

#### Art. 8. Shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

### Chapter III. Manager(s)

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by a Board of Managers composed of at least two Managers divided into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers, obligatorily one Category A Manager and one Category B Manager.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not either Shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day management.** The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

**Quorum:** The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category A and one Category B Manager. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A and one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote. In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated. A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider

or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 16. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders. If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, alternatively by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, including fax or PDF, as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

**Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital. One vote is attached to each share.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on 1st January and ends on 31st December of each year.

**Art. 20. Adoption of financial statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into. The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the statutory reserve.

#### Chapter VI. Dissolution, liquidation

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. Applicable Law

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2008.

### *Subscription - payment*

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

BBEIF LH Sub 04 S.a r.l. . . . . .	500 shares
TOTAL: . . . . .	500 shares

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of EUR 12,500.- is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1,800.-.

### *Resolution of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Fix the number of Managers at four (4).
2. Appoint the following as:

#### *Category A Managers:*

- Mr Serge Morel, Investment Banker, born on 28 February 1965 in Clermont-Ferrand (France), residing professionally in L-2771 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker;
- Mr Mark Hatherly, Investment Banker, born on 13 November 1965 in Auckland (New Zealand), residing professionally in L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker;

#### *Category B Managers:*

- Mr Mark Dunstan, Investment Banker, born on 11 February 1962 in Melbourne (Australia), residing professionally in L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
- Mr David Dujacquier, Accountant, born on 20 January 1970 in Braine-L'Alleud (Belgium), residing professionally in L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker;

3. Fix the address of the Company at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.  
The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le douze mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

#### **A COMPARU:**

BBEIF LH Sub 04 S.à r.l. avec siège social à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B135799, représentée par Monsieur Max Mayer, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 mars 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Chapitre I<sup>er</sup>. Forme. Dénomination. Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).



La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du porte-feuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables. La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «BBEIF (Willow) 01 S.à r.l.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, parts sociales

**Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune entièrement libérée. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et diminution du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

## Chapitre III Gérant(s)

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé d'au moins deux gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, étant obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion journalière.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Quorum: le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant. En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum doivent s'appliquer sans prendre en considération le ou les gérants concernés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, indemnisation.** Les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés

à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s)

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, inclus par télécopieur ou par PDF un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

#### Chapitre V. Année sociale, Répartition

**Art. 19. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,

- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

#### *Souscription - libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire le capital comme suit:

BBEIF LH Sub 04 S.à r.l. . . . . .	500 parts
TOTAL: . . . . .	500 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.800,- EUR.

#### *Décision de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1. Fixer le nombre de gérants à quatre (4).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants:

#### *Gérants de Catégorie A:*

- M. Serge Morel, Investment Banker, né le 28 février 1965 à Clermont-Ferrand (France), demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker;
- M. Mark Hatherly, Investment Banker, né le 13 novembre 1965 à Auckland (Nouvelle Zélande), demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

#### *Gérants de Catégorie B:*

- M. Mark Dunstan, Investment Banker, né le 11 février 1962 à Melbourne (Australie), demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
- M. David Dujacquier, Investment Banker, né le 20 janvier 1970 à Braine-L'Alleud (Belgique), demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mars 2008. Relation: LAC/2008/10676. — Reçu € 62,50.- (soixante-deux Euros cinquante Cents).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 mars 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008053275/206/455.

(080058966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**Abe Moussera S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 31, rue Belle-vue.

R.C.S. Luxembourg B 101.462.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2008053017/227/12.

(080058245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

**Bromios S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 124.879.

## EXTRAIT

- Suivant résolution de l'actionnaire unique de la société Amaco (Luxembourg) S.A., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, prise en date du 9 juillet 2007, la dénomination sociale de Amaco (Luxembourg) S.A. a été changée en Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., previously Amaco (Luxembourg) S.A.;

Puis:

- Suivant résolution de l'actionnaire unique de la société Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., previously Amaco (Luxembourg) S.A., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54 avenue du X Septembre, prise en date du 13 décembre 2007, la dénomination sociale de Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., previously Amaco (Luxembourg) S.A., a été changée en Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A.

Le nom actuel de la société est: Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008052658/8548/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04975. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**Glasgore Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.671.

*Extrait des résolutions des associés prises le 11 avril 2008*

A la réunion des Associés de Glasgore S.à r.l., il a été décidé comme suit:

- de nommer Monsieur William Anthony Costello, demeurant à Quarrymount, Milltown, Tuam. Co. Galway, Irlande en tant que gérant de la société, pour une durée illimitée.

- Chaque gérant aura tout pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2008052985/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05452. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

**Archstone Management Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 127.469.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008053063/220/13.

(080058344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

---

**HEBE Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 40.208.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008053060/220/12.

(080058334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

---

**S.C.I. JOPA 2, société civile immobilière.**

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg E 3.873.

STATUTS

L'an deux mille huit, le quatorze avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Nicolas Henri Pierre dit Nico MARECHAL, entrepreneur, époux de Madame Berthe BISSEN, né à Luxembourg le 13 avril 1954, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue um Knapp.

2.- Madame Berthe Louise BISSEN, employée privée, épouse de Monsieur Nico MARECHAL, née à Ettelbruck le 8 novembre 1950, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue um Knapp.

3.- Monsieur Johny Charles MARECHAL, employé privé, né à Ettelbruck le 8 août 1979, demeurant à L-9188 Vichten, 8, rue de la Chapelle.

4.- Monsieur Paul MARECHAL, employé privé, né à Ettelbruck le 20 mars 1985, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue um Knapp.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société civile immobilière qui prendra la dénomination de "S.C.I. JOPA 2, société civile immobilière".

**Art. 2.** Le siège social est établi à Kopstal. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, la location, et la gestion d'immeubles, sans préjudice de toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II.- Apports, Capital, Parts Sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 2.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-) chacune.

**Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil. Les parts seront librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément d'associés possédant les trois quarts des parts sociales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

## **Titre III. - Administration de la société**

**Art. 10.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

## **Titre IV. - Assemblée générale, Année sociale**

**Art. 11.** Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

**Art. 12.** Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé. Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 15.- ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

**Art. 13.** Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf pour ce qui est stipulé à l'article 15. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

**Art. 14.** L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du ou des gérants sur les affaires sociales; elle discute, approuve et redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 15.** L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Elle peut décider notamment:

- L'augmentation ou la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales.
- La dissolution de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés par intérêts ou par actions, constituées ou à constituer.
- La transformation de la société en société de toute autre forme.
- L'extension ou la restriction de l'objet social.
- La nomination de gérants.

Mais dans les divers cas prévus ci-dessus, l'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si la majorité des associés possédant les trois quarts des parts sociales, sont présents.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente-et-un décembre deux mille huit.

### Titre V. - Dissolution, Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou de la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

### Titre VI. - Dispositions générales

**Art. 18.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que la loi du dix-huit août mil neuf cent-quinze et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription*

Les cent parts sociales sont souscrites par les associés comme suit:

	parts
1.- Par Monsieur Nicolas Henri Pierre dit Nico MARECHAL, préqualifié . . . . .	30
2 - Madame Berthe Louise BISSEN, préqualifiée . . . . .	30
3 - Par Monsieur Johnny Charles MARECHAL, préqualifié . . . . .	20
4 - Par Paul MARECHAL, préqualifiée . . . . .	20
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 2.500.-) se trouve désormais à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de MILLE EUROS (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège de la société est fixé à L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg.
- 2) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Nicolas Henri Pierre dit Nico MARECHAL, entrepreneur, époux de Madame Berthe BISSEN, né à Luxembourg le 13 avril 1954, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue um Knapp, préqualifié.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

#### *Déclaration*

Considérant le degré de parenté entre les comparants (les comparants sub 1. et sub 2. étant les parents des comparants sub 3. et 4.), la présente est à considérer comme société familiale suivant les dispositions de la loi du 29 décembre 1971.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Marechal, B. Bissen, J. Marechal, P. Marechal, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 15 AVR. 2008, Relation: EAC/2008/5005.— Reçu douze euros 12,-€.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008052977/272/133.

(080058406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.



**Specialty Chemicals Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 130.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.588.

Suite à un contrat de cession de parts sociales conclu en date du 04 février 2008 entre Juris Limited, 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX et Chemicals Holdings Sàrl, 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg les 260.000 parts sociales de la société d'une valeur nominale de EUR 0,50 chacune sont détenues par:

CHEMICALS HOLDINGS Sàrl, 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, RCS Luxembourg B 133.602.

*Pour Specialty Chemicals Holdings Sàrl*

Michel THILL

Gérant B

Référence de publication: 2008052993/8883/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06432C. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

**Bromios S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 124.879.

## EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé sous seing privé en date du 25 février 2008, que Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg inscrite auprès Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 58.628 à transféré les 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Bomex B.V. en tant que Trustee de Bou Habib Family Settlement ayant son domicile aux Pays-Bas, Claude Debussylaan 24,1082 MD, Amsterdam.

Depuis cette date, les 500 (cinq cents) parts sociales de la société Bromios S.à.r.l. - ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg -, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.879, sont détenues par Bomex B.V. en tant que Trustee de Bou Habib Family Settlement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Bromios S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008052659/8548/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04976. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**Alroudeschhaff société civile.**

Siège social: L-6251 Scheidgen, 62, rue de Michelshof.

R.C.S. Luxembourg E 3.870.

## STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den neunten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK im Amtssitz in Echternach.

Sind erschienen:

1.- Herr Claude WILDGEN, Landwirt, geboren in Ettelbruck, am 6. März 1965 (NIN 1965 0306 298), und seine Ehegattin Frau Annick PLETSCHETTE, Privatbeamtin, geboren in Luxemburg, am 31. Juli 1967 (NIN 1967 0731 246), wohnhaft beisammen in L-6251 Scheidgen, 62, rue de Michelshof,

erklärend verheiratet zu sein unter dem Rechtsverhältnis der allesumfassenden Gütergemeinschaft zufolge Ehevertrag aufgenommen durch Notar Paul DECKER, mit dem damaligen Amtssitze in Luxemburg-Elch, am 7. Februar 1995.

2.- Frau Josette SCHROEDER, Landwirtin, geboren in Echternach, am 23. April 1959 (NIN 1959 0423 249), ledig, wohnhaft in L-6210 Consdorf, 70, route de Luxembourg.

Welche Komponenten den amtierenden Notar ersuchten eine zwischen ihnen zu gründende zivilrechtliche Gesellschaft zu beurkunden wie folgt:

### I. Gründung und Gesellschaftszweck

**Art. 1.** Zwecks Einkommenssteigerung und Verbesserung der Arbeitsbedingungen beschliessen die vorbenannten Personen ihre landwirtschaftlichen Betriebe zusammenzulegen und gemeinsam zu bewirtschaften. Zu diesem Zwecke bilden sie eine zivilrechtliche Gesellschaft nach Massgabe der Artikel 1832 bis 1872 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches, vorbehaltlich der in den gegenwärtigen Statuten vorgesehenen besonderen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handlungen tätigen, welche direkt oder indirekt mit ihrem Zweck in Zusammenhang stehen oder die Durchführung desselben begünstigen oder erleichtern. Ausserdem ist die Gesellschaft berechtigt, innerhalb ihres Aufgabenbereiches, zu allen Geschäften und Massnahmen, die zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes notwendig und nützlich erscheinen, insbesondere zum An- und Verkauf, zur Verpachtung und zum Tausch von Mobilien und Immobilien. II. Benennung und Gesellschaftssitz

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt den Namen Alroudeschaff société civile.

Ihr Sitz befindet sich in L-6251 Scheidgen, 62, rue de Michelshof, und kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter an einen anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

### III. Gesellschaftsdauer

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft wurde auf fünfzehn (15) Jahre vereinbart. Eine Verlängerung der Gesellschaftsdauer kann durch einstimmig beschlossene Abänderung der Statuten erfolgen.

### IV. Gesellschaftskapital

**Art. 4.** Das Gesellschaftskapital in einem Gesamtwert von ZWEI HUNDERT SIEBENUNDZWANZIG TAUSEND DREI HUNDERT EURO (€ 227.300,-) besteht aus den Einlagen der Gesellschafter. Es umfasst folgende eingebrachte Vermögensgegenstände:

a) Seitens der Eheleute WILDGEN-PLETSCHETTE:

Maschinenbestand:

Bezeichnung Baujahr

Traktor MF 1979

Traktor MF 1988

Traktor MF 1990

Traktor MF (gebr.) 1998

Traktor MF 2000

Manitou 2002

Grubber 2007

Frontmäher 2001

Güllefass 2001

Kreiselheuer 2003

Rotormäher 1/3 2003

HD-Reiniger 2003

Mulcher 2005

weitere 15 abgeschriebene Maschinen

machend insgesamt den Betrag von

17.550,00

Anteilscheine Molkerei und Herdbuch

17.550,00

Viehbestand:

Bezeichnung

Alter

Anzahl

Jung- u. Mastvieh ..... bis 1 Jahr 70

Jung- u. Mastvieh ..... 1-2 Jahre 32

Jung- u. Mastvieh ..... > 2 Jahre 35

Mastbullen ..... 1-2 Jahre 40

Mutterkühe ..... 39

Milchkühe ..... 55

machend insgesamt den Betrag von ..... 121.300,00

Gesamtsumme: ..... 156.400,00

b) Seitens Frau Josette SCHROEDER:

**Maschinenbestand:**

Bezeichnung Baujahr

Traktor MF 2000

Traktor MF mit Frontlader 1992

Pflug 1986

Feldspritze (gebr.) 1996

Rundballenpresse (gebr.) 2004

Kreiselheuer 2005

Wiesenegge 2006

Kreiselschwader 2006

Rotormäher 2003

Kipper 1993

Düngerstreuer 1973

Miststreuer 1986

Wasserfass 2004

machend insgesamt den Betrag von 42.250,00

**Viehbestand:**

Bezeichnung

Alter

Anzahl

Jung-u. Mastvieh . . . . . bis 1 Jahr 10

Jung-u. Mastvieh . . . . . 1-2 Jahre 7

Milchkühe . . . . . 25

machend insgesamt den Betrag von . . . . . 28.650,00

Gesamtsumme . . . . . 70.900,00

GESAMTKAPITAL: . . . . . 227.300,00

**Art. 5.** Das gesamte Gesellschaftskapital beträgt demzufolge ZWEI HUNDERT SIEBENUNDZWANZIG TAUSEND DREI HUNDERT EURO (€ 227.300,-) und ist eingeteilt in zwei tausend zwei hundert dreiundsiebzig (2.273) Anteile zu je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-) welche den Einlagen entsprechend wie folgt aufgeteilt sind:

1.- Die Eheleute Claude WILDGEN-Annick PLETSCHETTE, beide vorgenannt, ein tausend fünf hundert vierundsechzig Anteile . . . . .	1.564
2.- Frau Josette SCHROEDER, vorgenannt, sieben hundert neun Anteile . . . . .	709
Total: zwei tausend zwei hundert dreiundsiebzig Anteile . . . . .	2.273

Das Gesellschaftskapital kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter erhöht oder vermindert werden.

### V. Übereignung von Anteilen

**Art. 6.** Die Übereignung von Anteilen geschieht durch notarielle Urkunde oder durch Akt unter Privatschrift. Gemäss Art. 1690 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches muss die Übereignung in allen Fällen der Gesellschaft zugestellt oder in einer authentischen Urkunde von der Gesellschaft angenommen werden.

Die Übereignung von Anteilen unter Gesellschaftern oder an Gesellschafter, beziehungsweise an die Ehepartner oder die Nachkommen in direkter Linie eines Gesellschafter, ist frei statthaft. Kein Gesellschafter kann jedoch seine Anteile an der Gesellschaft ganz oder teilweise, ohne das vorherige Einverständnis seines Partners, an einen Dritten übereignen.

Der Abtreter muss die an Dritte geplante Übereignung der Gesellschaft sowie dem Partner durch Einschreibebrief mitteilen. Besagte Mitteilung muss ebenfalls Namen, Vorname, Beruf und Wohnort des vorgeschlagenen Übernehmers sowie Preis und Bedingungen der geplante Übernahme enthalten. Der Partner hat ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Anteile.

Binnen einem Monat muss der Partner der Gesellschaft sowie dem Abtreter durch Einschreibebrief mitteilen, ob er den vorgeschlagenen Übernehmer annimmt oder ob er von seinem Vorkaufsrecht ganz oder teilweise Gebrauch macht.

Bei Annahme des vorgeschlagenen Übernehmers wird letzterer Gesellschafter für die von ihm erworbenen Anteile, welche mit allen damit verbundenen Rechten und Pflichten auf ihn übergehen.

Wird der vorgeschlagene Übernehmer verweigert so muss entweder ein anderer Übernehmer gesucht werden oder die Gesellschaft wird aufgelöst gemäss Art. 22 und 23 der Statuten.

Die vorgenannten Bestimmungen betreffend die Annahme oder Verweigerung eines dritten Übernehmers gelten auch dann, wenn die Übereignung durch Schenkung, Zwangsverkauf oder auf sonst eine Weise geschieht.

#### IV. Tod eines Gesellschafters

**Art. 7.** Durch den Tod eines Gesellschafters gilt die Gesellschaft als aufgelöst. Der überlebende Partner kann jedoch während einer Periode von drei Jahren den landwirtschaftlichen Betrieb der den Gegenstand der Gesellschaft bildete, weiterführen.

Um diese Weiterführung zu ermöglichen, verzichten die Erben des verstorbenen Gesellschafters auf das Recht, während der vorgenannten Frist, die von diesem in die Gesellschaft eingebrachten Einlagen zurückzuverlangen. Als Gegenleistung steht ihnen während diesen drei Jahren eine Entschädigung zu, bestehend aus einer angemessenen Verzinsung der vorerwähnten Einlagen sowie eines angemessenen Pacht- und Mietpreises für die dem gemeinsamen Betrieb zur Verfügung gestellte Bodenfläche, sonstigen Immobilien sowie für die zur Verfügung gestellten Milchreferenzmenge und Betriebsprämienansprüche.

#### VII. Geschäftsjahr, Inventar, Gewinn- und Verlustrechnung, Verteilung des Gewinnes

**Art. 8.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2008.

**Art. 9.** Die Verwalter führen eine ordnungsgemässe Buchführung. Auf Grund dieser Buchführung wird das jährliche Betriebsergebnis ermittelt.

**Art. 10.** Jährlich werden wenigstens ein Zwanzigstel vom erwirtschafteten Gewinn zur Bildung eines Reservefonds vorweggenommen. Diese letztere Verpflichtung erlischt, wenn der Reservefonds den zehnten Teil des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Diese Rücklagen werden auf ein Sonderkonto bei einem Geldinstitut deponiert.

Den Verwaltern wird eine Entschädigung, die durch gemeinsamen Beschluss festgesetzt wird, zuerkannt. Die Berechnungsmodalitäten befinden sich in einem Zusatzprotokoll. Die Entschädigung wird in monatlichen Raten ausbezahlt.

**Art. 11.** Der verbleibende Gewinn, nach Abzug der Entschädigung der Verwalter und der Rücklagen, wird im Verhältnis der Anteile und der geleisteten Arbeit unter den Gesellschafter aufgeteilt.

Für besondere Dienste werden Entschädigungen, die durch gemeinsamen Beschluss festgesetzt werden, zuerkannt.

**Art. 12.** Als Vorschuss auf den jährlichen Gewinn haben die Gesellschafter Anrecht auf eine monatliche Auszahlung, deren Höhe von ihnen jährlich gemeinsam festgelegt wird, unter Berücksichtigung der Bestimmungen der vorhergehenden Art.

#### VIII. Haftung der Gesellschafter

**Art. 13.** Jeder Gesellschafter bleibt persönlich haftbar für die Steuern die ihm persönlich anfallen, für Auto-, Telefon-, Kleidungs-, Wohnungs- und alle persönlichen Unterhaltskosten sowie für alle privaten Schulden.

**Art. 14.** In ihren gegenseitigen Beziehungen sind die Gesellschafter haftbar für die Schulden der Gesellschaft im Verhältnis zu ihren Anteilen. Gegenüber den Gläubigern der Gesellschaft sind sie haftbar in Gemässheit von Art. 1863 des Zivilgesetzbuches.

#### IX. Pflichten und Rechte der Gesellschafter

**Art. 15.** Jeder der Gesellschafter verpflichtet sich in Person an der Bewirtschaftung des gemeinsamen landwirtschaftlichen Betriebes nach bestem Gewissen und Können teilzunehmen.

Über die Anstellung und Entlohnung von familieneignen und fremden Arbeitskräften entscheiden die Gesellschafter durch einstimmigen Beschluss.

**Art. 16.** Jeder Gesellschafter verpflichtet sich für die Gesellschaft seine gesamte gegenwärtige, gegebenenfalls auch zukünftige, landwirtschaftliche Nutzfläche an die Gesellschaft zu verpachten. Weiterhin verpflichtet sich jeder Gesellschafter seine Milchreferenzmenge und Betriebsprämienansprüche sowie alle von der Gesellschaft benötigten landwirtschaftlichen Wirtschaftsgebäude der Gesellschaft zur Verfügung zu stellen.

#### X. Verwaltung und Beschlüsse

**Art. 17.** Die Gesellschaftsführung besteht aus zwei (2) Verwaltern. Zu Verwaltern der Gesellschaft werden ernannt:  
- Herr Claude WILDGEN und Frau Josette SCHROEDER. Ein jeder dieser Verwalter hat die Befugnis, allein im Namen der Gesellschaft zu handeln und dieselbe Dritten gegenüber rechtskräftig zu verpflichten bis zu einem Betrag von FÜNF TAUSEND EURO (5.000.-€).

Für Verpflichtungen, welche den vorgenannten Betrag übersteigen, sind die Unterschriften aller Verwalter erforderlich.

Den Verwaltern steht es frei vermittels Spezial- oder Generalvollmachten, Dritte mit den Geschäften der Gesellschaft zu betrauen und deren Rechte, Entschädigungsansprüche und Tätigkeitsdauer zu bestimmen.

**Art. 18.** Ein Verwalter errichtet Protokoll über die gefassten Beschlüsse und trägt sie in einem Spezialregister ein. Dazu gehörende Dokumente werden beigegeben.

Rechtsgültig genommene Beschlüsse sind für alle Gesellschafter bindend.

Ein jeder Gesellschafter kann zu jeder Zeit die andern Gesellschafter zu einer Beschlussfassung auffordern. Alle Beschlüsse müssen einstimmig genommen werden.

### XI. Generalversammlung

**Art. 19.** Jährlich findet eine ordentliche Generalversammlung statt. Datum, Zeit und Versammlungsort werden nach gemeinsamer Übereinkunft festgesetzt. Ausserordentliche Generalversammlungen können von einem jeden der Gesellschafter einberufen werden, wenn er es für nötig hält.

**Art. 20.** Alle Beschlüsse der Generalversammlung müssen einstimmig genommen werden.

**Art. 21.** Von den Beschlüssen der Generalversammlung wird Protokoll errichtet. Dieses wird von allen Gesellschaftern unterzeichnet.

### XII. Auflösung - Liquidation

**Art. 22.** Die Gesellschaft kann vorzeitig durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter oder in Gemässheit von Artikel 1871 des Zivilgesetzbuches aufgelöst werden.

Der Gesellschafter, der in vorgenannten Fällen die Auflösung der Gesellschaft verlangt, muss mittels Einschreibebrief seine Partner zwei Jahre im voraus davon in Kenntnis setzen.

Bei Auflösung der Gesellschaft, sei es vor oder durch Ablauf ihrer Dauer, nehmen die Verwalter die Liquidation vor, falls die Gesellschafter nicht anders beschliessen.

**Art. 23.** Das Netto-Produkt, das nach der Liquidation übrigbleibt, nachdem alle durch die Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen getilgt wurden, wird unter die Gesellschafter nach dem Verhältnis ihrer Anteile und der geleisteten Arbeit verteilt.

### XIII. Schlussbestimmungen

**Art. 24.** Für die Fälle, die in der Satzung nicht vorsehen sind, sind die Bestimmungen der Artikel 1832 bis 1872 des Zivilgesetzbuches anwendbar.

**Art. 25.** Sollten einzelne Bestimmungen dieses Vertrages nichtig oder unwirksam sein oder werden, so wird die Gültigkeit dieses Vertrages im übrigen hiervon nicht berührt. In einem solchen Falle ist vielmehr die ungültige Bestimmung des Gesellschaftervertrages durch Beschluss der Gesellschafter so umzudeuten oder zu ergänzen, dass der mit der ungültigen Bestimmung beabsichtigte wirtschaftliche Erfolg erreicht wird. Dasselbe soll dann gelten wenn bei der Durchführung des Gesellschaftsvertrages eine ergänzungsbedürftige Lücke offenbar wird.

**Art. 26.** Etwaige Streitigkeiten, die während der Gesellschaftsdauer zwischen Gesellschaftern entstehen, in Betreff der Auslegung gegenwärtiger Satzung, der Gesellschaftsführung oder der Geschäfte, werden obligatorisch einem Schiedsrichter zum Entscheid vorgelegt.

Dieser Schiedsrichter wird entweder durch gemeinsamen Beschluss, oder, im Falle von Unstimmigkeiten, durch den Präsidenten des zuständigen Bezirksgerichtes, auf Antrag einer der Parteien ernannt.

**Art. 27.** Die Kosten des Gesellschaftsvertrages und seiner Durchführung gehen zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf ungefähr zwei tausend fünf hundert Euro (€ 2.500.-).

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. WILDGEN, A. PLETSCHETTE, J. SCHROEDER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 10 avril 2008, Relation: ECH/2008/481. — Reçu mille cent trente-six euros cinquante cents 227.300.- à 0,5% = € 1.136,50.-.

*Le Receveur (signé):* MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 15. April 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008052932/201/220.

(080058172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

**Guifort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.952.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 20 février 2008 que la société LAYCA (MANAGEMENT) S.A., régie par les lois des Iles Caymans, établie et ayant son siège social au ATC Trustees (BVI) Limited, PO Box 933, Abbott Building, 2nd Floor, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, a cédé:

- 500 parts sociales qu'elle détenait dans la société GUIFORT Sàrl à

la société PIEDA TRADING LIMITED, régie par les lois de Chypre, établie et ayant son siège social à Arch. Makariou III, 284 Fortuna Court Block B, 2nd Floor, P.C. 3105, Limassol, Chypre

Suite à ce transfert les parts sociales de GUIFORT Sàrl sont désormais réparties comme suit:

	Parts sociales
Pieda Trading Limited: .....	500
Total: .....	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

*Pour GUIFORT S.à r.l.*

MERCURIA SERVICES, 8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

*Mandataire*

Signature

Référence de publication: 2008052661/1005/28.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP02976. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**La Concorde, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 54.078.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 septembre 2007 que:

1. La démission de Messieurs Cyril LAMORLETTE et Pierre-François WERY en leur qualité d'administrateur est acceptée.

2. Est coopté administrateur, avec effet au 3 septembre 2007, Monsieur Frédéric NOËL, né le 13 septembre 1967 à Algrange (France) et demeurant professionnellement 4, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008052663/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05592. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**Aalia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 93.276.

—  
*Assemblée Générale extraordinaire du 3 mars 2008*

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Samira Diabi, directrice technique de la société. Elle constate que le capital de la société est représenté entièrement.

Sont désignés scrutateurs: M. Jacques Calmus et Mme Fatima Erraih.

1) Comme premier point de l'ordre du jour, la société accepte la démission du mandat d'administrateur de Madame Mara Galassi en date du 18 mai 2007

2) Est nommé administrateur à l'unanimité des voix en remplacement de Madame Galassi, Madame Cendrine Dafreville demeurant 10, allée Champollion à F-Noisy-Le-Sec. Son mandat expire à l'assemblée générale de 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.15 heures.

Signatures.

Référence de publication: 2008052921/3548/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03408. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

---

**GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.026.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 56.198.

—  
EXTRAIT

L'assemblée des associés de la Société a décidé:

- de ne pas renouveler le mandat de KPMG Services Limited comme commissaire aux comptes.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2008053043/2460/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06207. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

---

**MPM Luxembourg 2 (c), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 88.866.

—  
Par un projet de fusion conclu le 14 novembre 2007 entre l'associé unique de la Société:

MPM Holding GmbH (anc. MPM Mirabelle GmbH), une société à responsabilité limitée de droit allemand, avec siège social à D-80997 Munich, 2, Krauss-Maffei-Strasse, enregistré auprès de l'Amtsgericht Munich sous le numéro HR B 163.772, comme société absorbée, et

Kraus-Maffei AG (anc. MPM Mannesmann Plastics Machinery GmbH), une société anonyme de droit allemand, avec siège social à D-80997 Munich, 2, Krauss-Maffei-Strasse, enregistré en Allemagne auprès de l'Amtsgericht Munich sous le numéro HR B 171.200, comme société absorbante,

toutes les 500 parts sociales ont été transférées à la société Kraus-Maffei AG (anc. MPM Mannesmann Plastics Machinery GmbH).

Dès lors Kraus-Maffei AG (anc. MPM Mannesmann Plastics Machinery GmbH) est le nouveau associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008052924/280/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05911. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

---

**Stable II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 137.134.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 avril 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008053036/202/12.

(080058135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

---

**Indurisk Rückversicherung AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 45.903.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 27. März 2008*

«6. Die Versammlung ernennt als externen Wirtschaftsprüfer die Gesellschaft KPMG Audit S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg bis zur Abhaltung der ordentlichen Gesellschafterversammlung im März 2009.»

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

Référence de publication: 2008053040/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00705. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

---

**DS Smith (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 93.199.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 10 avril 2008 que Monsieur Gavin Mathew MORRIS a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2008 et que Monsieur Stephen William DRYDEN, né le 19 mars 1968 à Newcastle Upon Tyne - Royaume-Uni, demeurant à Home Farm, Arlescote Banbury - Oxfordshire - OX17 1DQ - Royaume-Uni, a été nommé avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2008 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052926/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04530. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

---